

Intervention de madame OLIN

Eléments de discours (jeudi 7 décembre 17h30 salon bleu)

Bonjour

Je suis très heureuse de pouvoir vous rejoindre et de consacrer un moment avec vous à la question de la prévention des risques qui constitue à mes yeux un élément fort du développement durable. Les hasards des calendriers veulent que je suis actuellement particulièrement sollicitée sur le projet de loi sur l'eau auquel j'attache une importance majeure et qui, par certains aspects rejoignent les préoccupations qui nous rassemblent ici.

Comme plusieurs pays, la France a tenu à inscrire dans le temps sa politique de prévention des risques naturels et c'est très naturellement qu'à la suite de la décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles elle s'est engagée dans la stratégie internationale de prévention des catastrophes.

C'est avec plaisir que je retrouve madame Schwaetzer. Nous nous sommes rencontrées à Paris lors de la journée Katrina en février dernier, c'est à cette occasion que nous sommes convenues du principe d'une réunion des plates formes nationales de l'UE à Paris fin 2006. C'est également une grande satisfaction de constater l'intérêt manifesté par un grand nombre de pays à cette rencontre et je veux vous en remercier tous.

La France s'est engagée depuis de nombreuses années sur la voie de la prévention des risques naturels. Elle a instauré depuis 1982 un dispositif fondé sur la solidarité et l'anticipation qui a donné des résultats très positifs dans les moments difficiles qu'elle a pu rencontrer. Les catastrophes de ces dernières années, inondations, tempêtes, sécheresse, ont montré les limites d'un système qui doit se préparer à affronter les situations difficiles prévisibles. Dans un pays où la centralisation marque encore profondément les modes d'action, l'Etat est largement considéré comme le niveau pertinent pour résoudre les difficultés de toute nature identifiées sur le territoire. S'il a en effet un rôle régalien, il lui revient aussi de veiller à ce que les questions soient traitées au niveau pertinent et de se placer en recours et en régulateur.

Mais ceci ne suffit pas. Au moment où la planète s'interroge sur le changement climatique ainsi que sur les conséquences potentiellement dangereuses qui en résulteraient, il importe de mobiliser l'ensemble des partenaires du niveau international - c'est ce à quoi se consacre la SIPC et c'est le sens de la déclaration de Hyogo de janvier 2005 – au niveau local en faisant de telle sorte que la société civile se sente partie prenante des politiques de prévention conduites.

Très concrètement, la France dispose depuis plusieurs années d'une plate forme nationale correspondante de la SIPC et je voudrais ici remercier l'AFPCN qui est l'un des opérateurs de cette plate forme pour son investissement dans ce domaine – l'organisation de cette rencontre en est la meilleure preuve. Mais nous devons, dans le même temps, veiller à la continuité de la chaîne au plan local. A cet égard, j'ai installé voici quelques mois un groupe de travail composé d'élus, d'associations et d'administrations sur le thème de la concertation en matière de prévention des risques naturels. Il m'était, en effet, apparu que certaines de nos politiques de prévention étaient mal perçues du public. Ce groupe doit me faire part de ces conclusions très prochainement et je peux d'ores et déjà dire que la place qui doit être réservée à la société civile, acteur de son avenir et plus précisément ici de sa prévention, y est soulignée.

Aussi je me réjouis que l'idée de mise en réseau des plates formes nationales à l'échelle de l'UE chemine peu à peu. Je retiens de vos travaux de cet après midi la diversité des approches et des structures des pays représentés, diversité liée à l'histoire de chacun et aux priorités qu'il a définies en matière de prévention des risques naturels mais aussi diversité, source de richesse incontestable. C'est de la confrontation de ces approches que nous devons tirer le meilleur pour une collectivité de 480 M d'habitants.

Si je devais exprimer une ambition pour un tel réseau, je dirais qu'il devrait pouvoir à la fois faire preuve d'une capacité de réflexion et de proposition, alliée à des démarches très concrètes comprises de ceux à qui s'adressent nos politiques de prévention.

Pratiquement, la plus value d'un tel réseau pourrait s'exprimer de la façon suivante :

- constituer auprès de l'UE une force de proposition, voire d'expertise en matière de prévention des risques naturels,
- présenter une cohérence régionale vis à vis de la SIPC,
- être ouvert aux pays des espaces géographiques européen et méditerranéen et plus globalement à ceux avec lesquels nous entretenons des accords bilatéraux,
- valoriser les apports de la société civile.

Il s'agit bien sûr d'une initiative qui doit s'inscrire dans le moyen et le long terme et nécessite pour cela une organisation. C'est l'objet de vos travaux de demain.

Voilà en quelques mots ce que je souhaitais vous dire. Laurent Michel a eu l'occasion ce matin de préciser quelques points qu'il nous paraît important de développer au cours des prochaines années.

Je vous souhaite pleine réussite dans la poursuite de vos travaux et vous remercie